

Commission du Conseil communal

Préavis municipal n° 06/2019

Au Conseil Communal

1304 Cossonay-Ville

Cossonay-Ville, Le 9 août 2019

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 06/2019
concernant la mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la
chaussée de la Petite Rue.**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs ;

La commission désignée par le bureau pour étudier le préavis municipal n° 06/2019, composée des membres soussignés, s'est réunie en salle de Municipalité le 1^{er} juillet 2019, en présence de Monsieur Claude Moinat, Municipal des routes et de Monsieur Leuenberger, responsable du bureau technique de notre commune. Nous les remercions pour leurs réponses et leurs explications précises. La commission a finalisé le rapport par échange de mail.

La commission tient à signaler que pour les préavis importants, il serait opportun de ne pas les agender durant les vacances scolaires. Nous aurions voulu nous revoir pour finaliser ce dossier, mais avec les vacances de chacun, cela n'a pas été possible.

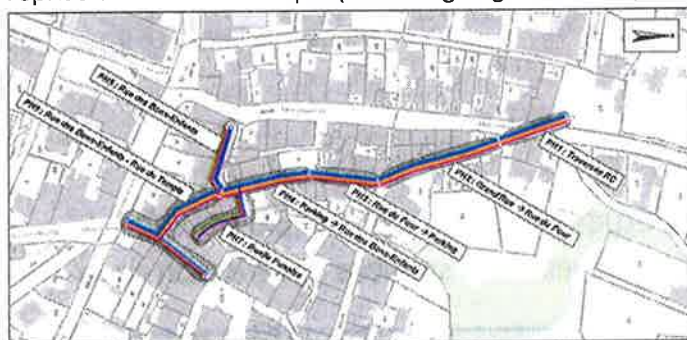
Préambule :

Comme mentionné dans le préavis 06/2019, les travaux d'assainissement de la Petite-Rue sont prioritaires, selon la mesure N° 10 (10.2 & 13) de l'Etat de Vaud, datant du 24 août 2011 (PGEE). Dans la zone touchée, la totalité des eaux claires et usées ne sont pas en séparatif. Nous l'avons bien vu durant cet été, lors d'orages avec de fortes précipitations, qu'il y a de gros soucis, notamment dans la Grande-Rue et à la place de la Tannaz. Tout le réseau se met en pression et cela inonde la place et les caves. Après la rue du Four, il est temps d'attaquer la Petite-Rue, le réseau d'eau comme les égouts sont dans un état fortement vétuste, tout l'équipement est en fin de vie. A rappeler, que la rue des Bons-Enfants, ainsi que rue du Temple et rue Punaise, seront aussi assainies et remises à niveau, ce qui explique en partie le budget élevé de ces travaux.

La présente demande de crédit a pour but la mise en conformité, le renforcement des infrastructures du secteur, ainsi que leur adaptation aux besoins actuels.

Situation du système d'évacuation des eaux de la commune de Cossonay :

Le collecteur unitaire débute actuellement à la croisée « Petite-Rue et Grande-Rue » et remonte jusqu'à la croisée de la rue des Bons-Enfants. Dans le projet du préavis 06/2019 les collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) vont commencer depuis la place de la Tannaz pour remonter jusqu'à la fin de la rue du Temple. Les travaux se dérouleront en plusieurs étapes ; à savoir la création de la chambre de jonction en béton armé vers la place de la Tannaz, ensuite la traversée de la Grande-Rue pour remonter sur la rue des Bons-Enfants et la jonction avec la Grande-Rue, pour finir avec la reprise de la rue du Temple (selon organigramme 2.2)



Tout cela pour permettre aussi de reprendre les eaux claires (EC) du haut de la ville et de soulager la Grande-Rue, ainsi que de reprendre les eaux de la rue du Four, fraîchement refaite. Cela explique le dimensionnement élevé des collecteurs. Les propriétaires privés non conformes, environ le 20% des collecteurs unitaire existant devront se raccorder en séparatif sur le nouveau réseau communal, à leurs charges et dans un délai de 2 ans.

La commission, suite à la discussion avec Monsieur Moinat & Monsieur Leuenberger, reste sceptique sur la capacité de la chambre à la place de la Tannaz, effectivement, temps que le Vortex ne sera pas refait, il n'est pas possible de recevoir autant d'eaux à cet endroit. Je pense et cela n'engage qu'une partie de la commission, que lors de fortes précipitations l'eau va ressortir et déborder encore plus rapidement qu'actuellement et va inonder la zone. Il est urgent de trouver une solution à ce Vortex et dans un laps de temps réduit, car il faut penser aux gens qui habitent cette zone et qui ont des désagréments à chaque fois qu'il y a de forts orages. Et vu le changement climatique en cours, cela se produira de plus en plus souvent.



Réfection de la chaussée routière :

Comme mentionne le préavis communal, pour que l'aménagement routier de la Petite-Rue réponde aux exigences du site « Vieille-Ville », Il a été décidé de conserver les rigoles de boulets existantes et de réaménager les tronçons détruits. Des pavés en grès seront posés au niveau des parties carrossables, en bref, ce sera idem que les travaux exécutés à la rue du Four. La commission suggère qu'il serait judicieux de reposer, selon la mesure du possible, les anciennes grilles d'écoulement en pierre, afin de garder le côté historique de la Vieille-Ville.



Modification des réseaux de services existants :

La commission relève le choix judicieux de la Municipalité de profiter de l'opportunité de ces travaux pour adapter les services (éclairage public, électricité, gaz, télécommunication) et remplacer les conduites d'eau potable. Ainsi que la pose d'un collecteur de réserve pour une éventuelle solution de pompage des eaux usées (de la place de la Tannaz en amont des côtes)

Aspect financier :

L'estimation de coût ci-dessous est principalement basée sur les évaluations d'ingénieur et aux travaux déjà réalisés sur notre commune. Ils s'élèvent à CHF 3'477'094.50 TTC. Coûts estimés sous chapitre 5.1. Néanmoins, le préavis sera déjà déposé au Conseil communal au moment de la rentrée des soumissions, de part ce fait il se peut qu'il soit inférieur.

En résumé :

Après une étude approfondie, la commission est convaincue que la réalisation de la mise en séparatif de la Petite-Rue, ainsi que la mise à niveau des différents services industriels puis la réfection de la chaussée, répondent aux besoins immédiats de ce secteur.

CONCLUSIONS :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 06/2019,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- réaliser les travaux nécessaires à la mise en séparatif du système d'eaux claires et usées de la Petite Rue, la mise à niveau des services (réseau d'eau potable, éclairage public, électricité, gaz, télécommunications) ainsi que la réfection de la chaussée.
- financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou de plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la Bourse communale.
- Porter la valeur de ces travaux, CHF 3'477'094.50 à l'actif du bilan ;
- Amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :
par un prélèvement sur la réserve EU + EC, compte No 9280.3 , si possible
- par un prélèvement sur la réserve eau potable, compte No 9280.6 , si possible
et le solde, sur une période de 30 ans au plus.

Pour la commission :

Patrick Oppliger ;

Antoine L'Hoste

Stephan Marzinotto (rapporteur).....